



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 30 janvier 2025 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
19	29	25

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MILAD Lydie, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : VANDENBOSSCHE Frédéric donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, BOURGUE Michèle donne pouvoir à VAILLAT Fanny, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, CARELLO Danièle donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, URAS Patrick donne pouvoir à RICARD Isabelle

**Conseillers Municipaux absents** : BOUKHECHAM Amor, LAFOND Emilie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

**Délibération N° 25/05-**

**OBJET : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA DENOMINATION COMMUNE TOURISTIQUE**

Rapporteur : M. Didier JEAN

RAPPELLE à l'assemblée que la dénomination de La Roque d'Anthéron en « Commune touristique » a été accordée par arrêté préfectoral en 2010. Cette dénomination a été renouvelée en 2015 et en 2020.

Cette dénomination est donnée pour 5 ans. Il convient aujourd'hui de demander son renouvellement.

Indique que La Roque d'Anthéron répond aux conditions définies par les articles R.133-32 et R. 133-33 du code du tourisme pour l'obtention de la dénomination « Commune touristique ».

Rappelle que la demande de renouvellement de la dénomination « commune touristique » est une démarche volontaire. Le Maire adresse au représentant de l'Etat une délibération de la collectivité, prise sur proposition de l'Office de tourisme, lequel constitue le dossier de demande de renouvellement en s'appuyant sur le modèle national, placé en annexe.

Le Comité Directeur de l'EPIC Office de tourisme de La Roque d'Anthéron a validé le dossier de demande de renouvellement de la dénomination « Commune touristique » de la commune lors de sa séance du 22 janvier 2025 (Délibération EPIC 155/25) afin que le dossier soit transmis au Conseil municipal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L 133-11 et suivants et R 133-42 et suivants, du Code du tourisme définissant les règles de fonctionnement des Offices de tourisme,
- Vu la Loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques,
- Vu le décret n° 2008-884 du 02 septembre relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment les articles 1, 2 et 3 ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20250130-DELIB\_25\_05

- Vu l'arrêté interministériel du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et stations classées et en particulier ses articles 1 et 2 ;
- Vu le décret n° 2020-484 du 27 avril 2020 relatif au classement des communes en station de tourisme
- Vu l'arrêté préfectoral 13-2020-02-27-008 du 27 février 2020 classant l'Office de tourisme de La Roque d'Anthéron renouvelant la dénomination « commune touristique » pour la commune de La Roque d'Anthéron,
- Vu la Délibération EPIC 155/25 du 22 janvier 2025 validant le dossier de demande de renouvellement de la dénomination « commune touristique » de La Roque d'Anthéron,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter le renouvellement de la dénomination de la commune de La Roque d'Anthéron en « commune touristique », et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat ce renouvellement selon la procédure simplifiée prévue à l'article 3 du décret n°2008-884 susvisé.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Art.1er – APPROUVE le dossier de demande de renouvellement de la dénomination « commune touristique » présenté par l'EPIC Office de tourisme de La Roque d'Anthéron.

Art.2ème – AUTORISE Monsieur le Maire à adresser ce dossier au Préfet en application de l'article D. 133-22 du Code du tourisme.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le...3.1.03/25  
Et de la publication sur le site internet le...3.1.03/25.....  
ou notification le .3.1.03/25

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2025

Application agréée E-legalite.com